

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 12 mars 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3770-2011.

Hydro-Québec Distribution - Autorisation d'investissement - Projet Lecture à distance (LAD) – Phase 1.

Planification d'audience (suite) -Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir d'informer la Régie et les participants que le temps prévu pour le contre-interrogatoire par SÉ-AQLPA des panels d'Hydro-Québec Distribution s'établit comme suit :

- Panel 1 : Contexte, objectifs et justification du projet LAD : 30 minutes.
- Panel 2 : Technologie à la base du projet, déploiement et impacts : 40 minutes.
- Panel 3 : Coûts et gains du Projet LAD, justifications économique et impact sur les revenus requis : 10 minutes.
- Panel 4 : Avis externes (McCarthy Tétrault, Accenture, radiofréquences) : 40 minutes.

Dans l'estimation susdite, nous avons supposé que c'est le panel no.1 qui présentera la position à venir d'Hydro-Québec indiquant comment celle-ci souhaiterait traiter les cas de clients qui ne veulent pas avoir de nouveaux compteurs ou ne veulent pas que la transmission de données y soit faite par radiofréquence, le tout tel que demandé par la Régie en conférence préparatoire le 2 février 2012.

Nous inviterions Hydro-Québec à déposer (avant le jour de l'audience si cela est possible) un écrit exposant cette position, afin que nous puissions mieux l'étudier.

Quant au panel no.2, nous inviterions Hydro-Québec à s'assurer que ce panel comporte bel et bien des témoins connaissant le traitement qui sera fait des données recueillies ainsi que des témoins en prévision de la demande et en alimentation des clients en électricité en temps réel.

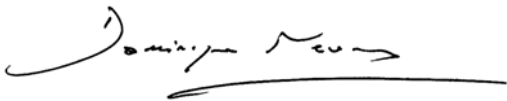
Tel qu'annoncé, chacun des quatre témoins de SÉ-AQLPA dépose aussi au dossier un rapport complémentaire et/ou amendé, notamment afin de tenir compte d'éléments nouvellement survenus, de certains mesurages de compteurs supplémentaires, d'amender certaines recommandations et de répondre à la preuve additionnelle d'Hydro-Québec. Le rapport amendé de Monsieur Fontaine a déjà été déposé le 9 mars 2011 et les rapports complémentaires et/ou amendés de Monsieur Saulnier, Monsieur Bélainsky et de Madame Blais seront déposés d'ici quelques jours.

Tel qu'indiqué antérieurement, Monsieur Fontaine est hors du Québec jusqu'au 4 avril 2012 mais peut, avec quelques jours de délai, répondre par écrit aux questions que la Régie, Hydro-Québec ou des intervenants souhaiteraient lui poser.

A l'audience à venir, Monsieur Saulnier (témoin-expert), Monsieur Bélainsky (témoin-expert) et Madame Blais présenteront leurs rapports complémentaires et/ou amendés respectifs. Nous maintenons, à cet égard, une prévision de durée de 3h30 pour ces présentations, laquelle est requise en raison de leur caractère technique, du nombre de sujets couverts et du fait que nous répondons à la fois au rapport de McCarthy Tétrault, aux nombreux éléments traités au rapport d'Accenture et attirons l'attention sur les nuances que Santé Canada apporte à ses propres propos même dans la pièce déposée par HQD et dans les liens qu'elle y établit avec d'autres documents où davantage de précaution est recommandée. Dans la présentation des témoins de SÉ-AQLPA, l'on prévoit également du temps afin que ceux-ci puissent commenter la présentation orale à venir d'Hydro-Québec indiquant comment celle-ci souhaiterait traiter les cas de clients qui ne veulent pas avoir de nouveaux compteurs (ou ne veulent pas que la transmission de données y soit faite par radiofréquence). Il est à noter que SÉ-AQLPA sont les seuls à traiter de certains des sujets.

Nous serions gré par ailleurs à Hydro-Québec d'indiquer au dossier les noms de ses témoins prévus sur les 4 panels (si possible avant le jour de l'audience).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.